VERNIS POLYURETHANE

PURACRIL

DÉSIGNATION COMMERCIALE

DÉFINITION

Vernis acrylique polyuréthane bicouche en phase aqueuse de haute résistance, idéal pour les finitions modernes et claires devant respecter l'aspect naturel du bois.

NATURE DU PRODUIT

Solution de résines polyuréthanes en phase aqueuse

DILUANT

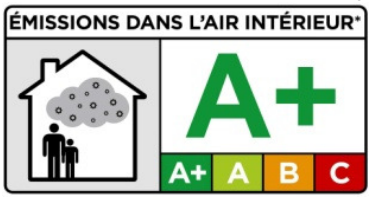
EAU.

DOMAINES D'UTILISATION

Finition vernie pour meubles et boiseries.

CARACTÉRISTIQUES

Sans odeur, non toxique, non inflammable.
Application facile avec séchage rapide.
Au pinceau, parfait tendu du vernis.
Donne une surface antidérapante solide à l'abrasion et aux chocs, résistante aux acides dilués, insensible à l'eau, aux alcools de consommation et aux huiles et graisses.
Densité : 1.0.
Extrait sec : 31.5 %.
Viscosité coupe AFNOR 4 (20°C) : 60 à 70 secondes.
Surface couverte : 10 à 12 m²/l.



Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A + (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

APPLICATION

PINCEAU - PISTOLET - ROULEAU LAQUEUR
Bien agiter le produit avant utilisation.
Travailler dans un local tempéré et sec (20°C).
Sur bois sec, poncé et dépoussiéré. Au pinceau, appliquer en fines couches, dans le sens des fibres du bois. Au pistolet, appliquer en 2 passes croisées.
Laisser sécher 2 à 3 heures. Egrener avec du jex entre chaque couche (la laine d'acier peut provoquer des taches de rouille).

CONSEIL(S)

Sa formulation lui confère une facilité de ponçage idéale pour les finitions vernies cirées. Peut se teinter avec une teinte à l'eau.

Pour le bois tanniques (chêne, châtaignier…), il est recommandé d'appliquer préalablement une fiche couche d'HUILE CIRE afin d'éviter une remontée des tannins.

Pour une surface nécessitant une résistance accrue, préférer une finition à l'HYDRO PU-ACRYL (résistance mécanique) ou au STELLAC MARIN (résistance mécanique et chimique).

FINITIONS POSSIBLES

CIRE BRIL' LUX - ENCAUSTIQUE 244.

CONDITIONNEMENT

1 l - 5 l - 25 l.

SURGAND

Version du 18/03/2019